



L'Opinion a interrogé députés, avocats et enseignants sur ce qui est l'une priorité des Etats généraux de la justice

Enseigner le droit dès l'école : les idées de 10 personnalités

Au palais!

Lors des consultations entre experts et citoyens menées au cours des Etats généraux de la justice, l'enseignement du droit au cours de la scolarité a été défini comme une priorité. Accentuer cette formation devrait faire partie du « plan d'action » du garde des Sceaux à la rentrée.

Marie-Amélie Lombard-Latune

LES « VOTRE HONNEUR » lancés à tire-larigot dans les tribunaux ne prêteraient pas à conséquence s'ils ne masquaient une méconnaissance profonde de la justice. L'Opinion a sollicité dix personnalités en lien avec le monde du droit et de l'éducation sur cette question. Toutes pointent le lien fondamental entre compréhension du droit et défense de la démocratie. Voici leurs propositions pour faire du droit dès l'école.

« NOUS RENDRE DANS LES ÉCOLES »

– YAËL BRAUN-PIVET, PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

« Comment pouvons-nous permettre aux citoyens de demain d'appréhender nos institutions et en particulier notre justice ? Comment pouvons-nous leur transmettre au mieux les principes qui fondent notre Etat de droit et notre République ? Nous avons tous un rôle à jouer en la matière. Parlementaires, acteurs de la justice, représentants de chacune de nos institutions : nous avons le devoir d'accompagner nos enseignants dans l'éducation citoyenne de nos enfants. En nous rendant dans les écoles pour intervenir auprès des élèves, nous avons la possibilité de rendre nos institutions vivantes et concrètes, accessibles et compréhensibles. Et de contribuer à donner ainsi à chacun les clés pour devenir des citoyens actifs et épanouis. »

« UNE FORMATION OBLIGATOIRE »

– FRANÇOIS MOLINS, PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA COUR DE CASSATION

« Si nous voulons que nos jeunes deviennent des citoyens avertis, il est primordial d'intégrer dans les programmes scolaires une initiation au droit afin qu'il ne soit plus possible qu'un élève finisse sa scolarité sans savoir ce qu'est l'institution judiciaire, ce qu'elle représente et comment elle fonctionne. Cette initiation ne peut se contenter de prendre la forme d'une option en terminale comme c'est le cas aujourd'hui ("Droit et grands enjeux du monde contemporain"), ce qui a certes représenté une véritable avancée, mais qui malheureusement ne concerne que 8% des élèves. Il faut donc que cette formation soit obligatoire et généralisée. Et dans l'idéal, il faudrait que tous les élèves se soient rendus au moins une fois dans une juridiction au cours de leur scolarité afin d'y voir une audience. »

« FAIRE LE DROIT DU QUOTIDIEN »

– THIBAUT DE MONTBRIAL, AVOCAT ET CONSEILLER SUR LA SÉCURITÉ DE VALÉRIE PÉCRESSE POUR LA PRÉSIDENTIELLE

« Contrat de travail, bail d'habitation, mariage ou pacs : le droit est au cœur du quotidien. C'est en utilisant des exemples tirés de leur vie courante que nous pourrions sensibiliser nos lycéens aux principes généraux du droit et leur montrer ainsi l'importance cruciale de l'application des règles pour qu'un système organisé fonctionne. Cette pédagogie ne pourra qu'être bénéfique à la société française, dont le délitement accéléré est particulièrement inquiétant. »

« SENSIBILISER AUX LIBERTÉS »

– PATRICE SPINOSI, AVOCAT AUX CONSEILS





« L'apprentissage des libertés individuelles est garant de la démocratie. On a tendance à résumer la démocratie au gouvernement par le peuple. Mais ce n'est pas suffisant. Sans encadrement strict par les libertés fondamentales, le risque du populisme est réel qui porte en germe la fin de cette même démocratie. Nos parents savaient pour en avoir été privés la valeur de la liberté. Nos enfants, pour ne pas subir la même épreuve, doivent y être sensibilisés dès l'école. C'est le moyen le plus efficace d'éviter que l'histoire se répète. »

« RECONSTITUER DES PROCÈS »

- **NAÏMA MOUTCHOU, DÉPUTÉE (HORIZONS), VICE-PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AVOCATE**

« Pour rapprocher la justice de la cité, il faut davantage la partager. Donner à voir le fonctionnement d'un tribunal, mieux faire connaître les métiers qui font vivre l'institution, c'est donner un aperçu concret des rouages de la justice. En assistant à un procès et en échangeant avec ses acteurs, nous donnons aux plus jeunes observateurs les moyens d'appréhender les fondamentaux : impartialité et indépendance, présomption d'innocence et contradictoire. Les reconstitutions de procès permettent de faire prendre la mesure des contraintes de juger et de défendre. Pour avoir organisé à l'Assemblée Nationale en 2021 la restitution du procès de Mersault (de *L'Etranger*, de Camus), en collaboration avec une classe de BTS d'Aubervilliers, je peux affirmer que les élèves n'en ressortent pas indifférent. »

« RENFORCER L'ÉDUCATION CIVIQUE »

- **BRUNO BOBKIEWICZ, PRÉSIDENT DU SNPDEN (SYNDICAT DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT)**

« Nous ne faisons pas suffisamment d'éducation morale et civique à l'école - c'est 30 minutes par semaine... Certains professeurs en charge de cet enseignement n'utilisent pas ce temps à plein et gardent parfois des heures pour leur propre matière, l'histoire-géographie par exemple. »

« RAPPELER DES PRINCIPES »

- **CHRISTIANE FÉRAL-SCHUHL, AVOCATE, ANCIENNE BÂTONNIÈRE DE PARIS ET EX-PRÉSIDENTE DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX**

« Les avocats militent depuis longtemps pour l'initiation au droit dès le plus jeune âge. Le Conseil national des barreaux a, dès 2018, conclu un accord de partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale pour instaurer la Journée

du Droit dans les collèges. Plus de 1500 rencontres entre un avocat et une classe de 5e ont pu être organisées. Pour y avoir participé, j'ai pu constater le vif intérêt des jeunes, leur curiosité et leur étonnement lorsqu'ils découvrent que la justice n'est pas là pour sanctionner mais pour protéger le citoyen.

Il est urgent de rappeler un principe fondamental : chaque citoyen, dès le plus jeune âge, a des droits ET des obligations. Il faut également rappeler que la liberté d'expression trouve sa limite dans le respect des libertés individuelles, notamment le droit au respect à la vie privée. »

« COMPLÉTER L'ÉDUCATION CIVIQUE PAR L'INSTRUCTION JURIDIQUE »

- **JULIE COUTURIER, BÂTONNIÈRE DE PARIS ET VINCENT NIORÉ, VICE-BÂTONNIER DE PARIS**

« Depuis 2005, le Barreau de Paris, via l'association InitiaDroit, intervient dans les collèges et lycées pour initier les élèves au droit que chacun pratique au quotidien. Cette transmission entre professionnels du droit et jeunes citoyens se doit d'être renforcée en complétant l'éducation civique par de l'instruction juridique. »

« TRAVAILLER LA NOTION DE RESPONSABILITÉ » - BRUNO QUESTEL, ANCIEN DÉPUTÉ LREM ET MEMBRE DE LA COMMISSION DES LOIS

« Il faut ramener la justice à ses fondamentaux. On oublie toujours que le ministre de la Justice est le garde des Sceaux de la République. Le lien entre les institutions et les citoyens est la base de tout en la matière. Il faut réapprendre à penser dans un cadre organisé et pensé pour tout le monde : la République. En second rang, réintroduire la notion de responsabilité individuelle et collective pour que justement chacun sache que la commission d'un acte répréhensible aura inéluctablement des conséquences. Et, en troisième temps, mesurer pourquoi nous en sommes là et mettre à mal la culture du "tout est permis"... »

@malombard





SIPA PRESS

La présidente de l'Assemblée,
Yaël Braun-Pivet.

